

1 Grande Rue
B.P. 53
53120 - GORRON

Tél : 02.43.08.47.47
Fax : 02.43.08.02.26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance ordinaire du 17 juin 2020

L'an Deux Mille Vingt, le dix-sept juin à dix-neuf heures,
le Conseil de Communauté de Communes du Bocage Mayennais,
légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. B. LESTAS

Urbanisme

Modification simplifiée
du PLUi

Modalités de mise à
disposition du public

Mmes MM. : ALLAIN J.M. – ANGOT R. – AVENEAU O. – BARASCUD F. – BARBE M. – BOISNARD D. – BOULLE D. – BRILHAULT G. – BURON J.P – CHAUVIN P.A – CHENE A. – CONEUF R. – CORBEAU C. – CRONIER A. – DIVARET E. – DORSY E. – DUBOIS Y. – FOUQUE A. – FOURNIER C. – GAHERY J.P. – GUERRIER M. – GUESDON M.A – JUIN J.P – LAGOUTTE L. – LANDAIS C. – LECHERBAULT C. – LEMAITRE P. – LESTAS B. – LOUVIGNE J. – MANCEAU S. – MARY M. – MAUBERT V. – MENARD G. – ORY B. – RONCERAY M. – ROULETTE M. – VESVAL R.

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. DUCHEMIN F. – LORY G.

INVITES : Mme MM. DURAND H. – LETISSIER M.

INVITES EXCUSES : GIRAUD J.C – RENAULT S. (Remplacé par DESMAIRES P.)

Mme Marie Antoinette GUESDON est élue secrétaire de séance

Monsieur le Président expose que pour satisfaire au besoin d'installation et de développement des entreprises sur la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, il convient de modifier le règlement des zones urbanisées à vocation économique UE et 1AUE du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur, afin d'élargir les autorisations actuelles aux implantations de bâtiments industriels destinés à des activités agricoles hors sol.

Monsieur le Président précise que cette modification pourra être initiée selon la procédure simplifiée de modification du PLUi prévue aux articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L153-47 du code précité, il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification pendant une période d'un mois.

Vu le code de l'urbanisme, notamment, ses articles L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du 10 février 2020 ;

Considérant que le développement des activités économiques présente un enjeu pour le territoire intercommunal et justifie l'engagement de la présente procédure ;

Après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

. **DECIDE** de mettre à la disposition du public pendant un mois le dossier de modification simplifiée dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,

. **DECIDE** de définir les modalités de mise à disposition du public suivantes :

- le dossier de modification simplifiée complété éventuellement par les avis des personnes publiques associées et des communes membres, ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la communauté de communes pendant les heures d'ouverture au public du lundi 29 juin (8h30) au mercredi 29 juillet (17h30).
- les documents seront consultables en ligne sur le site internet de la communauté de communes avec la possibilité pour toute personne intéressée d'y consigner les avis ou suggestions.
- huit jours au moins avant la mise à disposition du public, la population sera informée par l'affichage de la présente délibération dans les mairies et au siège de la Communauté de Communes.

Le projet de modification simplifiée a été transmis en date du 10 juin 2020 :

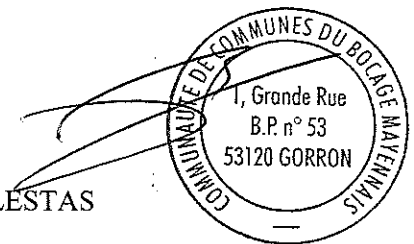
- aux communes membres de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais,
- au président du Conseil régional des pays de la Loire,
- au président du Conseil départemental de la Mayenne,
- au président du PNR Normandie-Maine,
- aux présidents des Chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies et au siège de la communauté de communes pendant un mois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

B. LÉSTAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI DE LA CC DU BOCAGE MAYENNAIS - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.

Date de transmission de l'acte : 18/06/2020

Date de réception de l'accusé
de réception : 18/06/2020

Numéro de l'acte : CC-06-2020--016 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 053-245300389-20200617-CC-06-2020--016-DE

Date de décision : 17/06/2020

Acte transmis par : Fabrice FOULEAU

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.3. PLU(i)